

I - CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, CONTRE "CLAIR", CONTRE LA MASTERISATION, LE SNETAA-FO EST MOBILISE

Sommaire :

1. Le Snetaa-FO se mobilise contre les suppressions de postes, contre « Clair », contre la mastérisation...
2. Le Snetaa-FO écrit au Ministre
3. Pétition contre la fusion des 2 bacs Secrétariat et comptabilité
4. Mise en œuvre de l'indemnité CCF pour les PLP
5. Rythmes scolaires : l'Ecole au secours de l'économie ?
6. Baisse du pouvoir d'achat dans la FP
7. Diaforus sévit gravement
8. Nouvelle appellation « le lycée des territoires ? »
9. Comment construire un collège inique ?
10. « Clair » le Snetaa-FO reçu au Ministère
11. Lu au BO
12. C'est quoi la différence ?

ANNEXE : Pétition

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, Sud Education réaffirment leur opposition résolue à la politique budgétaire menée dans l'Education nationale, d'autant que le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges et les lycées augmentera à la rentrée 2011.

Elles demandent au ministre de renoncer aux suppressions de postes dans le second degré qui se traduisent par une augmentation des effectifs de classe, une diminution des horaires consacrés à l'enseignement, une dégradation des conditions de travail de tous et une diminution de l'offre de formation.

Elles s'opposent à la précarisation des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation qui en découle : détérioration de la situation des non-titulaires, des TZR, augmentation des heures supplémentaires, pressions de toutes sortes sur l'ensemble des personnels...

Constatant les effets néfastes de la mise en œuvre de la classe de seconde générale et technologique à la rentrée 2010 et considérant ceux que les nouvelles premières générales et technologiques industrielles et de laboratoire entraîneraient, elles rappellent leur opposition aux réformes imposées à ces voies de formation. Elles renouvellent leur exigence d'abandon de ces réformes et la remise à plat de l'ensemble du dossier. Elles appellent à signer massivement la pétition qu'elles ont initiée avec des associations disciplinaires.

Le ministre a annoncé la généralisation du dispositif CLAIR imposé à la suite des Etats généraux de la sécurité à l'Ecole, sans concertation et sans bilan de l'expérimentation menée souvent contre l'avis des personnels depuis la rentrée 2010. Ce dispositif, qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés rencontrées par les établissements de l'éducation prioritaire, préfigure en outre une transformation du système éducatif que les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SNFOLC, SNETAA-FO, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, Sud Education refusent : destruction des statuts, glissement des missions, autonomie des établissements...

Ces organisations demandent au ministre de renoncer à cette généralisation et de stopper l'expérimentation.

Elles demandent que le ministre renonce à l'imposition du livret de compétences au collège et soutiennent les initiatives des enseignants qui, collectivement dans les établissements, s'y opposent.

Elles réitèrent leur demande d'abandon de la réforme Chatel-Pécresse de la formation des enseignants, la remise à plat du dossier pour permettre d'assurer une formation professionnelle de qualité intégrant une véritable année de stage avec un tiers du temps de service maximum en établissement.

Elles soutiennent les actions décidées avec les organisations syndicales et les personnels dans les établissements et à tous les niveaux pour obtenir l'arrêt des suppressions de postes et l'abandon des réformes des lycées, de l'orientation, de la gouvernance des établissements (décrets sur l'autonomie des EPLE), de la formation des maîtres, de l'éducation prioritaire.... Une autre politique éducative inscrite dans un autre cadre budgétaire est indispensable et possible : les suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 doivent être annulées. Sur cette

base, elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour préciser leurs revendications et mener l'action.

II - LE SNETAA-FO ECRIT AU MINISTRE

syndicat
national de
l'enseignement
technique
action
autonome

metaa
e.l.t.

Christian Lage
secrétaire général

Paris, le mercredi 9 février 2011

M. Luc CHATEL
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS Cedex 07 SP

Ref: CL/RS/22/2011

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes pas sans ignorer la situation des établissements dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011 liée à l'annonce des suppressions de postes. Vous avez chargé les recteurs de préparer la carte des formations dans les académies en fonction de ces contraintes budgétaires.

Vous connaissez l'hostilité du SNETAA à ces mesures qui ne correspondent qu'à une régulation comptable de diminution du nombre des fonctionnaires d'Etat sans interrogation sur les besoins.

Pour autant, le SNETAA-FO a toujours combattu pour le développement de la voie professionnelle et il s'est impliqué dans sa rénovation avec la mise en place d'un parcours pour les jeunes allant du CAP au BTS.

Il s'agit bien de l'avenir des jeunes et de leur insertion professionnelle après l'obtention d'un diplôme professionnel, gage de leur réussite et sésame pour l'entreprise.

Force est de constater que dans la plupart des académies, la logique même de ce parcours est remise en cause et que la majorité des mesures prises, menacent directement l'existence de l'enseignement professionnel.

Que dire de mesures de fermetures de sections qui font le plein d'élèves ? Comment accepter les regroupements systématiques de section pour porter les effectifs à 30 voire plus en enseignement général ? Comment tolérer que les sections de CAP soient laminées voire éradiquées dans beaucoup d'académies ? Comment comprendre que l'évaluation de la qualification ne débouche pas sur des BTS en LP alors que, par ailleurs, des IGEN mettent systématiquement un avis défavorable aux PLP qui pourraient enseigner dans ces sections ?

Cette liste pourrait encore s'allonger.

Le SNETAA-FO a invité tous les établissements malmenés par de telles mesures à se mobiliser et à refuser ces décisions brutales et iniques alors que la plupart du temps les effectifs sont bien là, voire en hausse. Le paradoxe est bien là de la hausse des effectifs de l'enseignement professionnel alors que les moyens sont inversement proportionnels.

De plus il apparait, comme l'avait déjà souligné la députée, Mme F. GUEGOT dans son avis sur le budget de l'enseignement professionnel, que les moyens destinés à l'application des grilles horaires ne seraient pas donnés entièrement dans certaines académies, ce qui ne permettrait pas leur mise en œuvre notamment pour l'accompagnement personnalisé.

Cette situation très alarmante mobilise le SNETAA-FO qui vous demande une audience, alors qu'il envisage une action nationale.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en ma très haute considération.

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15
tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

Christian LAGE
Secrétaire Général



III – PETITION CONTRE LA FUSION DES DEUX BACCALAUREATS SECRETARIAT ET COMPTABILITE

(cf. annexe)

IV – MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE CCF POUR LES PLP

GRACE AU SNETAA FO, LA CHARGE DE TRAVAIL INDUITE PAR L'ÉVALUATION EN CCF EST RECONNUE PAR UNE INDEMNITE.

- Le décret 2010-1000 institue **une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en CCF** et l'arrêté fixant le taux de l'indemnité.

Ce taux varie en fonction du nombre d'élèves dans la classe, et il est multiplié par le nombre d'épreuves ou sous-épreuves évaluées

Si le SNETAA reste opposé au CCF, il n'en demeure pas moins que toute **charge de travail supplémentaire doit être prise en compte.**

Le SNETAA a interpellé le ministère quant à la mise en œuvre du paiement de cette indemnité (voir EP du 7 janvier 2011). Une réponse nous a été faite par la Direction générale des Ressources humaines.

Ce sont les chefs d'établissements qui doivent transmettre de manière **OBJECTIVE** les éléments qui permettront l'indemnisation : nom des enseignants, nombre d'épreuves ou de sous-épreuves par **DIVISION**. **Cette indemnité est ANNUELLE. La transmission des données se fera à la fin de l'année scolaire pour cette année 2010/2011 (en juillet/août).**

Pour les modalités de mise en œuvre du CCF, consultez le CDROM du SNETAA, vous y trouverez toutes les réponses à vos interrogations. **N'hésitez pas à contacter le SNETAA pour toute question.**

- **RAPPEL : AUTRE ACQUIS DU SNETAA FO :** le décret 2010-1001 accorde aux PLP une revalorisation de l'indemnité de correction des copies pour le bac professionnel. Le montant a été fixé à 5 euros depuis la session 2010.

Indemnité CCF

Un taux de base qui varie en fonction du nombre d'élèves dans la classe, 83 euros pour la rentrée 2010, **111 euros pour les années suivantes**. Une indemnité versée pour chaque épreuve ou sous-épreuve prévues par les référentiels.

INDEMNITE CCF PAR EPREUVE OU SOUS EPREUVES	Jusqu'à 15 élèves	De 16 à 24 élèves	à partir de 25 élèves
Indemnité 2010/2011 (période transitoire)	83	98	108
Indemnité 2011/2012	111	126	136

V – RYTHMES SCOLAIRES : L'ECOLE AU SECOURS DE L'ECONOMIE ?

Rien n'est décidé, entend-on, mais il y a des pistes. Elles transparaissent lors d'interview du Ministre de l'Education nationale dans les médias, avant la sortie du rapport que doit remettre le Comité de pilotage sur les rythmes scolaires ce mois-ci. Le rapport d'orientation doit sortir au Printemps.

Pourquoi cette commission s'intéresse seulement au « cadre » scolaire et non à son contenu ? Fin de la semaine de 4 jours, entre autres, mais surtout

modification des vacances d'été –cf rapport TABAROT- par la création de deux zones, ce qui, d'après le Ministre, est « une réponse » aux inquiétudes des professionnels du tourisme. C'est dit et assumé : les vacances d'été, si elles sont modifiées, le seront pour satisfaire un secteur économique qui était largement représenté dans ce comité. Les syndicats enseignants ont seulement été auditionnés.

Ne nous y trompons pas, l'allongement inévitable dans ce cas-là de l'année scolaire, qui ne serait plus à 36 semaines, permettra au MEN **de modifier les obligations de service des enseignants, ainsi que leur mission. Le SNETAA FO voit poindre là un élargissement de l'autonomie des établissements, autonomie qu'il dénonce, surtout après l'annonce d'une prime de 6000 euros tous les 3 ans versée aux chefs d'établissements qui obtiendront des « résultats ».**

Le SNETAA FO est opposé à une déréglementation en tous sens de nos missions et surtout de nos statuts propres de fonctionnaires d'Etat. Déréglementation que le Ministre va essayer de faire passer par des « expérimentations » forcées dès la rentrée prochaine. **DANS TOUS LES CAS, LE SNETAA FO DIT NON ! L'école n'est pas au service d'une idéologie politique et économique.**

VI – BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE ... LE PIRE EST A VENIR !!

Malgré des annonces gouvernementales qui se veulent rassurantes avec en date du 22 juin 2010 François BAROIN qui annonçait « Nous ne travaillons pas sur une baisse du pouvoir d'achat ou du niveau de vie des fonctionnaires » ou encore le 2 novembre 2010, Georges TRON qui prévoyait quant à lui une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires d'au moins 2 % pour 2011 et 2012, sauf « événement majeur qui bouleverserait toutes les données économiques », les faits sont là :

- Une inflation estimée à 1,7% pour 2010
- Au 1^{er} janvier 2011 une hausse de 0,27% du prélèvement pour la pension civile (avec un taux qui passera de 7,85 % à 10,55 % en 2020) à laquelle s'ajoute une augmentation de 0,10 % de la MGEN
- Un gel du point d'indice pour 2011, 2012 et 2013

Tout cela devrait donc conduire à une hausse du pouvoir d'achat de ... - **1,6 %**

Est-ce cela ne pas travailler à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires ?

Même le SMIC, réévalué de 1,60 % au 1^{er} janvier 2011 à 1365 € brut dépasse le salaire minimum de la Fonction Publique, fixé lui à 1352,05 €...

Afin d'assurer à chaque fonctionnaire une vraie perspective salariale, le SNETAA-FO exige donc que non seulement l'Etat tienne compte de l'inflation mais aussi mette en place un véritable plan de réévaluation salariale des acteurs de la Fonction Publique.

VII – DIAFORUS SEVIT GRAVEMENT

Nous avons cru que **la saignée** était une pratique d'un autre âge largement révolu !

Nous avons tort !

Mais comment pouvons-nous qualifier autrement le nombre de suppressions de postes de Fonctionnaires chaque année ?

Ce mercredi 19 janvier, le doute n'est plus permis, il s'agit bien d'une saignée nouvelle annoncée par le Ministre des Finances : moins 100 000 suppressions de postes de fonctionnaires horizon 2013.

Moins de fonctionnaires chaque année, moins de services publics !
A la fin de ces saignées successives, va t-on aboutir à une Fonction Publique limitée aux seuls improductifs : les Députés, les Sénateurs, les Ministres ? puisqu'ils vont voter ces annonces. C'est la volonté de tuer le malade !
C'est ce que vous voulez accepter ?

VIII - NOUVELLE APPELLATION « LE LYCEE DES TERRITOIRES » ?

Il s'agit encore d'une nouvelle dénomination à l'instar du lycée des métiers. Alors de quoi est-il question cette fois ? Le but avéré est de créer de l'attractivité au sein du réseau d'établissement dans le cadre de contrat de plan régional...ou comment le préfet de région et le président du conseil général s'associent au recteur pour attirer les élèves.

Le lycée des territoires serait axé sur la proximité et s'adresserait aux secteurs de petites villes de moins de 10 000 habitants. Il se limiterait à 2 ou 3 champs professionnels transverses et à 2 niveaux de qualification (CAP/BAC PRO)...c'est une offre plutôt limitée !

De même ce lycée des territoires ne couvrirait pas obligatoirement plusieurs voies...

Alors que le gouvernement souhaite passer de 600 000 à 800 000 le nombre d'apprentis, nous poursuivons plus que jamais notre combat contre la prolifération de l'apprentissage ! Pour le Snetaa, seul le lycée professionnel a vocation à former des élèves à une formation qualifiante et diplômante, et leur garantir une réelle possibilité de poursuite d'étude. Si on laisse faire certains recteurs, l'offre de CAP risque de devenir la chasse gardée de l'apprentissage ! C'est inadmissible ! Avec le Snetaa ne laissons pas faire : l'éducation nationale n'est pas en soldes !

IX - COMMENT CONSTRUIRE UN COLLEGE INIQUE ?

Madame la ministre de l'apprentissage et de la formation professionnelle met en route le DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance) par un décret paru au JO le 1^{er} janvier, sorti au BO n° du 3 février 2011.

Dispositif réservé aux élèves de collège à partir de l'âge de 15 ans, il comprend un enseignement général et une période de stage pouvant aller jusqu'à 18 semaines par an. En sortant l'échec scolaire du collège...

Il est scandaleux de considérer qu'une partie des élèves, notamment les plus faibles, n'a pas sa place sur les bancs de l'école et que, par-là, ces élèves doivent se préparer à l'apprentissage. C'est un désengagement de l'Etat à l'encontre des jeunes. De plus, c'est aussi faire preuve de mépris envers ce que l'on pourrait appeler la « culture du geste », et renvoyer dos à dos encore et toujours, différents types de culture.

L'entreprise n'est pas un lieu de remédiation de l'échec scolaire. **Pour le SNETAA FO, l'école de la République doit accueillir tous les élèves et leur préparer un avenir.** C'est à l'école de remplir sa mission d'enseignement et d'Education . La voie professionnelle est là pour accueillir les élèves et leur assurer une formation diplômante et qualifiante et faire des élèves des citoyens libres de leur choix.

X - « CLAIR » : LE SNETAA-FO RECU AU MINISTERE

M. Christian NIQUE, chargé de mission par le Ministre sur le « Système CLAIR » a reçu pendant deux heures et demie notre délégation syndicale : SNETAA-FO, SNUIDI-FO, SNFOLC.

Il nous a été présenté la création de ce cadre et son développement prévu : 105 établissements « clairs » deviendraient au moins 200 établissements du second degré auxquels s'ajouteraient 1735 écoles primaires (la marche forcée continue ! NDLR).

La nouvelle liste, dont la publication serait imminente (nous avons des doutes ! NDLR), serait établie selon les mêmes principes : les établissements les plus « difficiles » (nous avons aussi contesté !).

Nous avons clairement posé la question de la possibilité de se retirer de ce cadre. La réponse : « c'est l'Etat qui doit dire ce que sera le service public ». Le Ministère, après concertation avec les Recteurs, arbitre la liste qui sera publiée, et l'établissement n'est qu'un opérateur de ce cadre et non un décideur » (nous avons continué à réclamer la possibilité de se retirer ! NDLR).

Il a été question de la transformation de tous les établissements RAR (réseau ambition réussite) en établissements « CLAIR » et ils garderaient leurs moyens. Et ceux qui ne le voudraient pas auraient leurs moyens retirés (... « la carotte et le bâton ! » NDLR).

Nous avons dénoncé l'arbitraire qui s'installe par la mise en place de « postes à profil » où le chef d'établissement recrute, définit les fonctions, évalue les primes... Nous n'avons pas été convaincus par la réponse : « Nous respectons les cadres statutaires et l'égalité de traitement des fonctionnaires » ! (nous n'en croyons pas un mot ! NDLR).

Quand nous avons abordé le cadre du primaire où le cadre du recrutement poserait problème, il nous a été précisé : « là nous n'allons rien changer pour les recrutements des PE ! » (NDLR : c'est donc du grand n'importe quoi, n'importe où !).

Lorsqu'il nous a été présenté des incitations pour stabiliser les personnels dans les postes, nous n'avons pu que réagir : mais pourquoi ce qui existait est en train d'être supprimé : NBI établissements sensibles, points en plus pour des mutations, etc... (après le bâton, la carotte ! NDLR).

Quand nous avons attesté des réductions de moyens, baisse de DHG, regroupement de classes, suppressions de postes, dans des établissements « Clair », la réponse a été hésitante : « là, ce sont des décisions rectorales d'utilisation des moyens ! » (c'est pas moi, c'est l'autre ! NDLR).

Evidemment, le SNETAA est intervenu fortement pour contester l'introduction imprévue au départ des LP dans ce cadre. Là, le chargé de mission a soutenu notre souci et a tenu à préciser que connaissant très bien ce secteur, et ce qu'il s'y faisait, il allait très prochainement voir le Ministre et lui exprimer sa volonté d'examiner notre spécificité face à ce cadre (nous verrons s'il dit vrai et fait preuve de son efficacité : NDLR !/)

Conclusion : restons vigilants et combatifs contre ce cadre !

XI - LU AU BO

Sortie du décret sur le DIMA (dispositif d'insertion aux métiers en alternance)

■ BO n° 5 du 3 février 2011

*** Obligation scolaire**

Vaincre l'absentéisme
circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011

*** Formation en alternance**

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
décret n° 2010-1780 du 31-12-2010 - J.O. du 1-1-2011

*** Formation en alternance**

Niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'Éducation
décret n° 2010-1781 du 31-12-2010 - J.O. du 1-1-2011

*** Formation en alternance**

Élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage : dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)
circulaire n° 2011-009 du 19-1-2011

*** Baccalauréat général**

Modification des épreuves
arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 15-1-2011

*** Baccalauréat général**

Série S : épreuve obligatoire d'histoire-géographie applicable à compter de la session 2012 des épreuves anticipées de l'examen
note de service n° 2010-267 du 23-12-2010

*** Baccalauréat général et baccalauréat technologique**

Épreuves anticipées : modification
arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 15-1-2011

*** Baccalauréat général et baccalauréat technologique**

Dispense de certaines épreuves pour les candidats qui changent de série d'examen
arrêté du 23-12-2010 - J.O. du 15-1-2011

*** Partenariat**

Convention de coopération entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et la Fédération des entreprises de propreté
convention du 12-1-2011

*** Partenariat**

Convention de coopération entre le MENJVA et l'Association des syndicats de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent
convention du 12-1-2011

■ BO n°6 du 10 février 2011

• **Baccalauréat général et technologique**

Organisation dans les centres ouverts à l'étranger - session 2011
note de service n° 2011-005 du 26-1-2011

• **Langues vivantes**

Enseignement du polonais au palier 1 du collège
arrêté du 3-1-2011 - J.O. du 18-1-2011

• **Lutte contre le décrochage scolaire**

Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation
circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011

■ BO spécial n°1 du 27 janvier 2011

Programme des concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré - session 2012

Notes de service qui précisent le contenu des arrêtés fixant les programmes des concours, externes, internes : Agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE.

XII -C'EST QUOI LA DIFFERENCE ?

Question : Si je t'interroge, c'est parce je suis au SNETAA et que je l'ai choisi pour sa défense de la laïcité et pour son indépendance syndicale ; et aussi pour la compétence de ses militant(e)s formé(e)s. J'en suis contente, car je n'ai pas confiance en ceux qui ont des visées politiques. Chacun son rôle, j'estime ! Est-ce ton avis ?

Réponse : Oui, adhérent de longue date au SNETAA, je peux te dire que j'avais fait ce même choix et que je ne le regrette pas. Grâce à cette indépendance, ce sont les préoccupations des adhérent(e)s qui deviennent les revendications du SNETAA et pas des interventions extérieures à visée politique, quelles qu'elles soient !

Q : Ca me plait ! Mais dis-moi comment sont les autres ?

R : Certains aussi privilégient l'indépendance syndicale mais ne défendent pas les mêmes principes et les mêmes valeurs ! Ni un secteur spécifique, le nôtre !

Q : Et les autres ?

R : Ils ont choisi d'autres options politiques, sociétales estimant que tout est du ressort de l'action politique autant que du syndical.

Q : Mais ce n'est pas cohérent ! Si leur parti cible est au gouvernement, ils seront des carpettes et ne revendiqueront plus et accompagneront les décisions ! Pas étonnant que la confiance dans des syndicats se perde avec de telles pratiques ! N'est-ce pas ?

R : Tu as raison ! Tu abordes là le fond du problème ! Chaque citoyen(ne) se détermine selon ses opinions. Mais il ne faut pas confondre les rôles : le syndical et le politique ! Et c'est justement pour cela que je suis au SNETAA et j'ai cette garantie au sein de FO.

Q : J'en conviens ! J'avais besoin de cette certitude. N'est-ce pas mieux que chacun se limite à son champ ? Et tu ne doutes pas que je poursuive dans cette même voie avec le SNETAA ?

R : C'est ton choix, c'est le mien ! Là au moins nous aurons la certitude que nous serons toi et moi entendus et pas pollués par des éléments extérieurs à la définition de notre syndicalisme né de la Charte d'Amiens. Les adhérents décident ! Et votent directement pour élire leurs responsables.

P é t i t i o n

NOUS DEMANDONS LE RETRAIT DU PROJET DE FUSION DES DEUX BACCALAUREATS PROFESSIONNELS, SECRETARIAT ET COMPTABILITE

Le ministère semble avoir décidé la fusion de deux diplômes essentiels de la filière tertiaire : le Bac Pro Secrétariat et le Bac Pro Comptabilité.

Vouloir fusionner ces deux diplômes pour en créer un seul est une attaque sans précédent contre l'avenir des jeunes, contre les professeurs et en contre-sens de la tertiarisation du pays.

Comment le ministère peut-il vouloir réaliser cette fusion en catimini si ce n'est pour supprimer des centaines de postes de professeurs de Secrétariat et de Comptabilité ?

La plupart d'entre eux subissent depuis plusieurs années l'obligation de reconversion et les suppressions de sections dans ces disciplines.

Les familles ont la volonté de voir leurs enfants étudier dans les filières tertiaires car notre pays subit une régression industrielle sans précédent. Les entreprises ont besoin de jeunes formés au niveau V (CAP/BEP) comme au niveau IV (Bac Pro) dans ces filières et ce, bien contrairement aux discours uniques qui veulent qu'il n'y ait aucun avenir dans ces filières. C'est faux ! Les études du CEREQ le démontrent.

Sur cette idéologie bien ancrée de part et d'autre, le ministère a refusé de créer un CAP tertiaire préférant déverser des milliers de jeunes en dehors de l'Education Nationale, sans diplôme. Aujourd'hui, il programme la fusion des deux baccalauréats professionnels, Secrétariat et Comptabilité. C'est inacceptable et le SNETAA engage ce combat pour les jeunes et pour les PLP des disciplines Secrétariat et Comptabilité. Il voit en cette volonté de fusion une manière de supprimer des postes en grand nombre à l'image de la volonté du ministre d'assurer, en collège, l'enseignement des mathématiques, des sciences physiques, de la technologie, des SVT, par un seul et unique professeur.

Académie :

Nom – Prénom	Etablissement	Signature